



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65

Date de Publicité : 03/03/20

Reçu en Préfecture le : 13/03/20
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 2 mars 2020
D - 2020/80

Aujourd'hui 2 mars 2020, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Nicolas FLORIAN - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Emmanuelle AJON, Madame Anne WALRYCK, Madame Maribel BERNARD, Madame Delphine JAMET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Anne BREZILLON, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Joël SOLARI, Madame Elizabeth TOUTON, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARCH, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENOU, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Mme Laetitia ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Monsieur Gérard CARMONA, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Chantal FRATTI, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Paul AZIBERT, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Ghislaine BUISSON, Madame Michèle DELAUNAY, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Nicolas GUENRO, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur François JAY,

Excusés :

Monsieur Jean-Louis DAVID, Monsieur Didier CAZABONNE, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Monsieur Olivier DOXARAN, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Catherine BOUILHET

Délégation de service public. Multi-accueil petite enfance Berge du Lac. Modification des responsabilités en termes d'entretien et de maintenance des installations de chauffage, de ventilation et de climatisation. Avenant n°1 au contrat de concession de service. Décision. Autorisation.

Madame Brigitte COLLET, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux a confié, par contrat de délégation de service public signé le 12 juillet 2017, l'exploitation de l'établissement multi-accueil petite enfance dans la ZAC de la Berge du Lac à la société People and Baby. Ce contrat d'une durée de 6 ans et deux mois a pris effet le 1er août 2017 et expire le 31 juillet 2023.

L'entretien et la maintenance des installations de chauffage, de ventilation, de climatisation, d'eau chaude de la crèche est à la charge du délégataire conformément aux dispositions contractuelles.

Or, ces installations sont situées dans des locaux communs avec les installations du groupe scolaire Vaclav Havel. Il apparaît que le recours à deux prestataires pour ces installations ne permet pas d'avoir la réactivité nécessaire afin de remédier rapidement aux dysfonctionnements et aux pannes en cas de besoin.

Aussi, la Ville de Bordeaux envisage de prendre sous sa responsabilité à compter du 1^{er} avril 2020 l'entretien et la maintenance de ces installations afin d'avoir un unique exploitant garant du bon fonctionnement de ces installations. La participation annuelle de la Ville versée au délégataire serait alors réduite du montant moyen payé par le délégataire sur les trois premières années pour la réalisation de cette mission.

Il vous est également proposé de saisir cette occasion pour modifier le contrat afin d'y intégrer les stipulations rendues nécessaires par le changement de la réglementation en matière de protection de données personnelles et d'Open Data.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de l'avenant à conclure et autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 2 mars 2020

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Brigitte COLLET